

Compte-rendu des CTL du 8 mars 2017 et 21/03/2017

CTL du 8 mars 2017

Présents : CGT, Solidaires, FO, SNAFIP

Accueil personnalisé sur rendez-vous : Sancerre dans un premier temps

La Direction indique que cette nouvelle procédure concerne, dans un premier temps, le SIP et le SIE de Sancerre et régulerait au mieux les flux de contribuables au guichet. Un nouvel outil informatique permettra la prise de rendez-vous ; les agents contacteront le contribuable pour préparer avec lui l'entrevue et lui indiquer les pièces nécessaires.

Les élus des personnels, quant à eux, rappellent qu'à l'unanimité un avis négatif a été pris en CHS-CT.

La CGT insiste sur le fait que ce nouvel outil n'est là que pour pallier aux suppressions d'emploi.

Elle rappelle que la durée théorique de certains entretiens paraît sous-évaluée et demande ce qu'il se passera en cas de dépassement systématique.

La Direction répond que le chef de poste peut adapter le temps du rendez-vous et qu'on trouvera bien une solution en faisant appel à un autre collègue par exemple.

La CGT insiste pour savoir si l'agent garde la main sur la durée (cas complexe ou si le contribuable a besoin de plus de temps). La Direction assure qu'au moment du contre-appel, on peut réserver 2 créneaux au lieu d'un si nécessaire.

A la question de savoir si les trésoreries seront concernées à terme, l'administration répond qu'elles le seront in fine mais qu'elle a choisi un site qui s'y prête pour débiter dans le département la phase de généralisation.

Suite à une autre question de la CGT, la Direction précise que le chef de service pourra fermer si nécessaire la prise de rendez-vous durant la campagne IR. Elle indique également qu'il n'est pas question de revenir sur les congés des agents.

La CGT souligne que, dans les départements pilotes, il n'y a eu aucune amélioration du travail pour les agents ; c'est ce qui ressort de l'enquête effectuée par la DG.

Elle demande que soient intégrées des pauses pour les agents dans les demi-journées de réception et que soit considéré comme un travail à part entière le temps de préparation des RDV.

La Direction assure qu'on s'enrichira de cette expérience pour les 3 autres SIP et SIE du département.

Pour la CGT, et d'ailleurs la Direction générale ne s'en cache pas, ce dispositif a pour objectif de limiter le déplacement des usagers. Il lui faut coûte que coûte diminuer l'accueil physique et adapter les méthodes de travail en fonction de la baisse des effectifs.

VOTE : - contre : Solidaires, CGT et SNAFIP

- abstention : FO

Règlement intérieur actualisé du CTL :

La Direction indique que c'est l'application locale de la note nationale et qu'elle n'est pas amendable.

Les élus sont unanimes pour dire que la Direction Générale fait des économies sur le dos du dialogue social en supprimant les frais de déplacement des suppléants et en limitant les autorisations d'absences des élus.

La CGT souligne qu'il est grave de réduire ces droits. Nous sommes dans notre rôle de défense des agents même si les discussions sont parfois âpres en CTL et CAPL. Cela va empêcher les élus de préparer les réunions correctement en prenant l'attache des agents et de leur en rendre compte

Le Directeur souligne qu'il est convaincu de la nécessité du dialogue social

La CGT insiste sur le fait que le temps de préparation permet actuellement de faire remonter à la Direction les problèmes des agents et que cela risque d'être beaucoup plus conflictuel si les syndicats ne peuvent plus le faire. Il ne faut pas rompre un dialogue social de qualité.

VOTE : contre à l'unanimité

Réduction de l'acceptation des paiements en numéraire auprès d'un autre comptable (P109) :

Le Directeur met en œuvre une note de la DG mais demande que l'application immédiate de cette mesure soit « faite de façon pragmatique et intelligente » (sic !)

Il indique que cela représente pour le Cher 8800 opérations en 2016.

La CGT souligne un problème de plus à l'accueil et un recouvrement encore plus difficile. D'autant qu'il y a des problématiques diverses (recouvrement de la Ddfip par la trésorerie de Bourges Municipale, personnes vulnérables ne pouvant pas se déplacer pour payer leur loyer ou leur titre d'hôpital, etc).

La CGT dénonce aussi la fin de l'unité de caisse de l'État. Un élu souscrit à ces propos en soulignant que c'est la fin de la solidarité entre comptables et que les risques psycho-sociaux vont augmenter pour les agents d'accueil en cas de refus d'encaissement.

Le directeur de la filière GP réplique : « faisons changer les habitudes des contribuables pour faire avancer les choses dans le sens qu'on souhaite »

La CGT rétorque qu'on n'absorbera pas les suppressions d'emploi par une suppression de tâches qui, dans les faits, compliquera le recouvrement.

Questions diverses

La CGT dénonce le fait que la Drfip de la Haute-Vienne (Limoges) sera chargée au plan national du recouvrement amiable du prélèvement à la source pour les revenus sans collecteur (BIC, BNC, BA, revenus, fonciers, ...). C'est une déstructuration supplémentaire du réseau.

La CGT presse la Direction de régler les difficultés du SIE de Bourges, notamment du service comptabilité. Depuis janvier, la situation est devenue dramatique. Il y a eu des dysfonctionnements comptables pendant plus de 3 semaines au moment de la fusion. Un renfort en personnel est nécessaire pour soutenir l'ensemble du service. Au sous-effectif de 3 agents, s'ajoutent des arrêts maladie. Ce service est en grande souffrance.

La CGT a demandé que les plannings de congés ne comportent plus certaines mentions qui doivent rester confidentielles (congés maladie entre autres) ou accessibles au seul chef de service.

CTL du 20 mars 2017

Présents : CGT, Solidaires, FO et SNAFIP.

La CFDT avait prévenu qu'elle ne participerait pas.

Ce CTL était reconvoqué sur l'approbation du nouveau règlement intérieur du CTL. Ce point était de nouveau abordé suite au vote unanime et défavorable des représentants des personnels en première convocation le 8 mars.

Pourquoi ce vote défavorable en première séance ? Pour rappel :

- le règlement intérieur n'est pas amendable. Le Directeur général a décidé, de façon unilatérale en cours de mandat, de réduire les droits des élus et de supprimer certains remboursements de frais (voir CTL du 8 mars),
- En supprimant ces frais, cela conduira à n'avoir plus qu'une représentation centralisée sur Bourges,
- De même, la réduction des droits entamera la disponibilité des élus et, de fait, les problèmes des services seront moins relayés, ce qui porte atteinte au dialogue social.

Les élus CGT, Solidaires et FO ont déposé **la pétition intersyndicale « Dialogue social : La DGFIP veut vous bâillonner » qui a recueilli plus de 200 signatures en 4 jours ; c'est bien la preuve que les agents sont extrêmement attachés à leur représentation au sein des CTL et CAPL.**

Les élus Solidaires, CGT et FO sont sortis de la séance après la remise des pétitions en refusant de participer au vote